



Dossier d'Appel D'offres

**Marché de services relatif au recrutement d'un consultant pour
l'élaboration d'un schéma directeur informatique pour la
Direction Générale de la Dette Publique (DGDP)**

Procédure simplifiée

RDC105311-10051

Table des matières

A.	INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	5
A.1	Services à fournir	5
A.2	Calendrier	5
A.3	Participation, experts et sous-traitance	6
A.4	Contenu des offres	7
A.4.1	Offre technique	7
A.4.2	Offre financière	8
A.4.3	Exemption des taxes	9
A.5	Variantes	9
A.6	Période de validité des offres	9
A.7	Informations complémentaires avant la date de soumission des offres	9
A.8	Soumission des offres	10
A.9	Modification ou retrait des offres	10
A.10	Frais inhérents à la préparation des offres	11
A.11	Propriété des offres	11
A.12	Evaluation des offres	11
A.12.1	Evaluation technique	11
A.12.2	Entretiens	11
A.12.3	Evaluation des offres financières	11
A.12.4	Choix du soumissionnaire retenu	11
A.12.5	Confidentialité	11
A.13	Clauses déontologique et Code éthique	12
A.13.1	Droits de l'Homme	12
A.13.2	Exploitation et abus sexuels	12
A.13.3	Intégrité	12
A.14	Signature du (des) contrats	13
A.14.1	Notification de l'attribution	13
A.14.2	Signature du (des) contrats	13
A.15	Annulation de l'Appel d'Offres	13
A.16	Voies de recours	14
A.17	Traitement des données à caractère personnel	14
B.	CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES (+ ANNEXES)	2
B.1	Conditions particulières	2
B.1.1	Article 1: Définitions	2

B.1.2	Article 2: Communications	3
B.1.3	Article 4: sous-traitance	3
B.1.4	Article 19: Période de mise œuvre et délai.....	3
B.1.5	Article 26: Rapport intérimaire et rapport final.....	4
B.1.6	Article 27: Approbation des rapports et documents	4
B.1.7	Article 29: Paiements et intérêts pour retard de paiements	4
B.1.8	Article 30: Garanties financières	6
B.1.9	Article 32: Révision des prix	6
B.1.10	Article 34: défaut d'exécution.....	6
B.1.11	Article 40: Règlement des différends.....	6
B.1.12	Article 41: Loi applicable	6
B.2	Termes de références	2
B.2.1	Informations générales	2
B.2.1.1	Pays partenaire	2
B.2.1.2	Pouvoir adjudicateur.....	2
B.2.1.3	Informations utiles concernant le projet	2
B.2.1.4	Situation actuelle dans le secteur concerné – contexte	2
B.2.2	Objectifs et produits attendus	3
B.2.2.1	Objectif général.....	3
B.2.2.2	Objectif(s) spécifique(s)	3
B.2.2.3	Produits et Livrables attendus de la part du contractant	3
B.2.3	Champs d' intervention.....	4
B.2.3.1	Description de la mission	4
B.2.3.2	Public cible	5
B.2.3.3	Activités spécifiques.....	5
B.2.4	Logistique et calendrier	5
B.2.4.1	Lieu d'exécution	5
B.2.4.2	Date de commencement et période de mise en œuvre	5
B.2.5	Exigences.....	6
B.2.5.1	Personnel	6
B.2.5.2	Equipements	7
B.2.6	Rapports.....	7
B.2.6.1	Exigences en matière de rapports	7
B.2.6.2	Présentation et approbation des rapports	7

B.2.7	Suivi et évaluation.....	7
B.3	Organisation et méthodologie.....	2
B.3.1	Justification.....	2
B.3.2	Stratégie.....	2
B.3.3	Calendrier des activités.....	2
B.4	Experts principaux.....	2
B.4.1	Modèle de la liste des principaux experts.....	2
B.4.2	Curriculum Vitae.....	2
B.5	Budget.....	2
B.6	Formulaires et autres documents.....	2
B.6.1	Fiche d'identification.....	2
B.6.3	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	4
B.6.4	Entité de droit public.....	6
B.6.5	Sous-traitants.....	7
B.6.6	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion.....	8
B.6.7	Déclaration intégrité soumissionnaires.....	2
B.6.8	Fiche signalétique financière.....	3
	https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesB(Ch.3):Services	3
C.	AUTRES INFORMATIONS.....	2
C.1	Grilles de conformité administrative.....	2
C.2	Grille d'évaluation.....	2
D.	Formulaires de soumission.....	4
	À l'attention d'Enabel, Agence belge de développement situé à l'Ambassade de Belgique sur le boulevard du 30 juin, n° 133, commune de Gombe, République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « le pouvoir adjudicateur ».....	2
	RÉFÉRENCE DE PUBLICATION : << N° 105311-10051 >>.....	2
	Madame, Monsieur,.....	2
	DÉCLARATION DU SOUSMISSIONNAIRE.....	2

A. INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES

Lorsqu'ils soumettent leur offre, les soumissionnaires sont tenus de respecter l'ensemble des instructions, formulaires, termes de référence, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires qui ne fournissent pas toutes les informations et tous les documents nécessaires dans les délais requis pourront voir leur offre rejetée.

Les présentes instructions définissent les règles de soumission et de sélection des offres. Elles s'appliquent au présent appel d'offres, conformément au guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG) (disponible sur l'internet à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do>).

Etant donné que le bailleur de fonds est la Belgique et que l'autorité contractante est Enabel, Agence belge de développement, les notions de 'Commission européenne' et renvois à l'Union européenne dans le Guide Pratique mentionné ci-dessus sont remplacés par des renvois à des instances de contrôle de Enabel. Le rôle et les tâches des organes et instances européennes auxquelles il est fait références dans le Guide (PRAG) sont assumés par les organes et instances d'Enabel sur base des règles et processus internes et mandats applicables au sein d'Enabel.

A.1 Services à fournir

Les services requis par le pouvoir adjudicateur sont décrits dans les termes de référence. Ceux-ci sont énumérés l'annexe II du projet de contrat, qui constitue la partie B du présent dossier d'appel d'offres.

A.2 Calendrier

	DATE	HEURE
Date limite à laquelle les demandes d'éclaircissements doivent être adressées au pouvoir adjudicateur	1 ^{er} août 2022	15heures
Date limite à laquelle le pouvoir adjudicateur doit répondre aux demandes d'éclaircissements	2 Août 2022	15heures
Date limite de soumission des offres	23 Août 2022	10heures
Date de clôture de l'évaluation des offres techniques	30 Août 2022	-
Notification de l'attribution	25 Août 2022	-
Signature du contrat	15 Septembre 2022	-
Date de commencement	1 ^{er} octobre 2022	-

A.3 Participation, experts et sous-traitance

- a) La participation à la présente procédure d'appel d'offres n'est ouverte qu'aux soumissionnaires invités.
- b) Ne peuvent participer au présent appel d'offres ni être attributaires d'un marché les personnes physiques ou les entités légales qui se trouvent dans une des situations mentionnées à la section 2.4. (mesures restrictives de l'UE), à la section 2.6.10.1.1. (critères d'exclusion) ou à la section 2.6.10.1.2. (rejet d'une procédure) du **PRAG**. Si ces personnes se trouvent dans une de ces situations, leur offre sera considérée comme inadaptée ou irrégulière, selon le cas.
- c) Dans les cas énumérés à la section 2.6.10.1.1 du **PRAG**, les soumissionnaires peuvent être exclus des procédures financées par l'UE et sont passibles de sanctions financières représentant jusqu'à 10 % de la valeur totale du marché conformément au règlement financier applicable. Ces informations peuvent être publiées sur le site web de la Commission, conformément au règlement financier.
- d) Les offres doivent être soumises par le même opérateur économique ou consortium que celui qui a présenté le formulaire de candidature lui ayant permis de figurer sur la liste restreinte des candidats présélectionnés et auquel la lettre d'invitation à soumissionner a été adressée. Aucun changement d'identité ou de composition du soumissionnaire n'est autorisé à moins que le pouvoir adjudicateur n'ait préalablement donné son accord par écrit.
- e) Les opérateurs économiques ou consortiums retenus sur la liste des candidats présélectionnés ne sont pas autorisés à s'associer avec quelque autre société tierce que ce soit ni à établir entre eux des relations de sous-traitance aux fins du présent marché.
- f) Le contrat entre le soumissionnaire/contractant et ses experts, ou le tiers mettant les experts à disposition, doit inclure une disposition prévoyant que les experts doivent être approuvés par le pays partenaire. Il est également recommandé d'inclure une disposition relative au règlement des litiges dans le contrat.
- g) Aux fins de l'exécution du marché, la sous-traitance est la seule forme de collaboration autorisée avec des entreprises qui n'ont pas été retenues sur la liste des candidats présélectionnés. Le soumissionnaire et, le cas échéant, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours en ce qui concerne les critères relatifs à la capacité économique et financière sont conjointement responsables de l'exécution du marché. Si le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter une ou plusieurs parties des services qui font l'objet du marché, il est tenu de l'indiquer clairement dans le document intitulé «Organisation et méthodologie» et dans le formulaire de soumission de son offre.
- h) Tous les sous-traitants ainsi que toutes les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité du marché. Si l'identité du sous-traitant envisagé est déjà connue lors de la soumission de l'offre, le soumissionnaire doit fournir une déclaration garantissant son éligibilité. Si un sous-traitant/une entité pourvoyeuse de capacités ainsi identifié(e) ne répond pas aux critères d'éligibilité, l'offre sera rejetée. Si l'identité du sous-traitant n'est pas connue lors de la soumission de l'offre, tout contrat de sous-traitance doit être attribué conformément à l'article 4 des conditions générales du marché.
- i) Les sous-traitants et les entités pourvoyeuses de capacités ne peuvent se trouver dans aucune des situations d'exclusion énumérées à la section 2.6.10.1 du **PRAG**. L'attributaire/le contractant devra fournir une déclaration du sous-traitant/de l'entité pourvoyeuse de capacités envisagé(e) attestant qu'il(elle) ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion. En cas de doute, le pouvoir adjudicateur demandera des preuves documentaires attestant que le sous-traitant/l'entité pourvoyeuse de capacités ne se trouve pas dans une situation d'exclusion.

- j) Pour éviter toute ambiguïté, lorsque les experts ne sont pas directement employés ou engagés sous contrat par le soumissionnaire/contractant, mais par un tiers, ce dernier est reconnu comme un sous-traitant.

Les experts mis à disposition par un tiers (sous-traitants) sont considérés, à toutes les fins du présent contrat, comme étant faisant partie du personnel du contractant.

A.4 Contenu des offres

Les offres, toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'appel d'offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être écrits en français.

Les pièces justificatives et les documents imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue officielle de l'UE. Aux fins de l'interprétation de l'offre, la langue de la procédure prévaudra.

Chaque offre doit comporter une offre technique et une offre financière, qui doivent être soumises séparément par e-mail (deux mails séparés) exclusivement à l'adresse procurement.cod@enabel.be. L'ensemble des annexes et documents fournis doivent être envoyés en un seul document PDF directement en pièce jointe. L'utilisation de site tels que WeTransfer n'est pas autorisé et l'offre ne sera dès lors pas considérée.

Le non-respect des exigences prévues aux points 4.1, 4.2 et 8 constitue une irrégularité et peut entraîner le rejet de l'offre.

A.4.1 Offre technique

L'offre technique se compose des documents énumérés ci-dessous.

Les documents énumérés aux points 1 à 4 doivent être présentés dans le délai prévu pour la soumission des offres.

Il n'est pas nécessaire que les preuves documentaires énumérées aux points 5 et 6 ci-dessous soient présentées dans le délai prévu pour la soumission des offres. En revanche, elles doivent être préparées par les soumissionnaires et tenues à la disposition du pouvoir adjudicateur. À tout moment de la procédure de passation de marché, le pouvoir adjudicateur peut demander les preuves documentaires. Sur demande, le soumissionnaire doit fournir les preuves documentaires dans un bref délai. En tout état de cause, le soumissionnaire proposé par le comité d'évaluation pour l'attribution du marché sera invité à fournir les preuves documentaires énumérées aux points 5 et 6 ci-dessous avant l'attribution du marché.

- (1) Le **formulaire de soumission de l'offre** (voir partie D du présent dossier d'appel d'offres), comprenant :
- a) Une **déclaration** signée, sur la base du modèle annexé à ce formulaire.
 - b) Un **formulaire « signalétique financier »** dûment rempli (voir annexe VI au projet de contrat) reprenant le compte bancaire sur lequel les paiements doivent être faits si l'offre est retenue. (Si le soumissionnaire a déjà signé un autre contrat avec la Commission européenne, il peut fournir à la place du formulaire « signalétique financier », soit son numéro de formulaire « signalétique financier », soit une copie du formulaire « signalétique financier » soumis à cette occasion, à moins qu'un changement ne soit intervenu entre-temps.)

- c) Le **formulaire «entité légale»** et les pièces justificatives. (Si le soumissionnaire a déjà signé un autre contrat avec la Commission européenne, il peut fournir à la place, soit son numéro d'entité légale, soit une copie du formulaire «entité légale» qu'il a soumis à cette occasion, sans les pièces justificatives, à moins que son statut juridique ait changé entre-temps.)
 - d) **Une autorisation de signature**: un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe au nom de la société/de l'entreprise commune/du consortium est habilitée à le faire.
- (2) Le **document intitulé «Organisation et méthodologie»** (qui deviendra l'annexe III du contrat), qui doit être rédigé par le soumissionnaire en utilisant le modèle figurant à l'annexe III au projet de contrat.
- (3) Le document intitulé **« experts principaux »** plus les copies des diplômes mentionnés dans les CV de ces trois experts, les certifications, les attestations et copies de leurs pièces d'identité. Tous les experts doivent être indépendants et n'avoir aucun conflit d'intérêt dans les responsabilités qui leur incombent. Le CV remis doit indiquer clairement le diplôme, l'expérience générale et l'expérience spécifique. Il doit également s'accompagner d'une attestation de disponibilité et d'exclusivité.
- 5) **À conserver par le soumissionnaire et à fournir sur demande (voir paragraphe introductif au point 4.1)**: Pièces justificatives ou déclarations requises par la législation du pays d'établissement effectif de l'entreprise soumissionnaire (ou de chacune des entreprises, dans le cas d'un consortium), des sous-traitants et des entités pourvoyeuses de capacités, montrant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion prévues à la section 2.6.10.1 du PRAG et la politique KYC d'Enabel.
- 6) **À conserver par le soumissionnaire et à fournir sur demande (voir paragraphe introductif au point 4.1)**: Preuves documentaires de la capacité financière et économique ainsi que de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection précisés dans le formulaire de soumission. En ce qui concerne les critères techniques de sélection, il vous sera demandé de fournir uniquement des preuves documentaires concernant les références qui vous ont permis d'être retenu sur la liste des candidats présélectionnés.

Si les preuves documentaires que vous présentez sont rédigées dans une langue officielle de l'Union européenne autre que celle de l'appel d'offres, il est vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de l'appel d'offres afin de faciliter l'évaluation des documents. Les pièces justificatives et les déclarations peuvent être fournies sous forme d'originaux ou de copies. Toutefois, si vous soumettez des copies, les originaux devront être transmis au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande.

Il est rappelé aux soumissionnaires que le fait de fournir de fausses informations dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres peut entraîner le rejet de leur offre et leur exclusion de tout marché d'Enabel (voir politique KYC)

A.4.2 Offre financière

L'offre financière doit être libellée en euros et soumise selon le modèle en annexe du présent dossier d'appel d'offres. La version électronique de ce document «B8 – Budget pour un marché à forfait» est disponible sur le site internet à l'adresse suivante:

Enabel 	N° RDC105311-10051	Dossier d'appel d'offres
--	--------------------	--------------------------

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do>.

Le prix forfaitaire peut être ventilé par résultats si les termes de référence le prévoient. (voir calendrier des paiements).

Le budget maximal disponible pour le présent marché est **de 100 000 Euros**. Les paiements au titre du présent marché seront effectués en euros.

A.4.3 Exemption des taxes

Les dispositions applicables aux taxes et droits de douanes sont les suivantes :

Enabel, Agence belge de développement et la République Démocratique du Congo s'entendent dans le cadre de l'accord interministériel N°062/CAB/MIN/PL/2010 et N°138/CAB/MIN/FINANCES du 26 août 2010 portant octroi de certaines facilités administratives et fiscales à l'Agence d'Exécution de la Coopération bilatérale belge en République Démocratique du Congo dénommée « Enabel, Agence belge de développement » à exonérer en totalité tout type de taxe.

A.5 Variantes

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de leur offre de base.

A.6 Période de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours après la date limite de soumission des offres ou jusqu'à ce qu'ils aient été informés que le marché ne leur a pas été attribué. Dans des cas exceptionnels, avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires une prolongation déterminée de cette période, qui ne peut toutefois excéder 40 jours.

Le soumissionnaire dont l'offre est retenue doit maintenir son offre pendant 60 jours supplémentaires. Cette période de 60 jours est ajoutée à la période de validité, quelle que soit la date de notification.

A.7 Informations complémentaires avant la date de soumission des offres

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la référence de la publication et l'intitulé du marché:

Léa Lecomte, Legal and Compliance Partner,

E-mail: lea.lecomte@enabel.be

Avec en copie : procurement.cod@enabel.be

Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements sur les questions reçues après cette date.

Tout soumissionnaire qui, au cours de l'appel d'offres, tente d'organiser des entrevues individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou le gouvernement du pays partenaire et/ou la

Commission européenne au sujet du présent marché, est susceptible d'être exclu de la procédure d'appel d'offres.

Les éclaircissements seront publiés sur le site web Enabel et envoyés à l'ensemble des soumissionnaires contactés au plus tard huit jours avant la date limite de soumission des offres. Le site web sera mis à jour régulièrement et les soumissionnaires ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées au cours de la période de soumission.

Aucune réunion d'information n'est prévue.

Aucune visite du site n'est prévue.

Aucune visite individuelle ne sera organisée pour les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres.

A.8 Soumission des offres

Les offres doivent être soumises au pouvoir adjudicateur de telle sorte qu'elles soient reçues au plus tard le **23 Août 2022 à 10h00**. Elles doivent inclure les documents requis au point 4.

En raison des restrictions de voyage et des divers aléas/impératifs en cours et/ou qui seront provoqués par la pandémie du covid-19, le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un exemplaire original de l'offre technique sera introduit par voie électronique exclusivement à l'adresse suivante et en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché : procurement.cod@enabel.be

Les offres doivent être reçues à l'adresse mail au plus tard le 23 août 2022 à 10h00. Une confirmation de la réception sera envoyée.

Les offres transmises sous une autre façon ou à d'autres destinataires seront écartées de la procédure.

Les offres doivent être soumises séparément, c'est-à-dire dans des mails séparés, portant respectivement les mentions « Mail A – Offre technique » et « Mail B – Offre financière » et en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché.

L'ensemble des parties de l'offre, à l'exception de l'offre financière, doivent être soumises dans le mail A (à savoir, notamment, le formulaire de soumission d'une offre, ainsi que les diverses autres déclarations).

Toute infraction à ces dispositions (par exemple, mails non séparées ou mention d'un élément de prix dans l'offre technique) constitue un élément de non-conformité et peut donner lieu au rejet de l'offre.

A.9 Modification ou retrait des offres

Après la soumission d'une offre, mais avant la date limite de réception des offres, un soumissionnaire peut définitivement retirer son offre, ou la retirer et la remplacer par une nouvelle. Un reçu de retrait sera fourni par mail.

A.10 Frais inhérents à la préparation des offres

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire, y compris les frais occasionnés par les entretiens avec les experts proposés.

A.11 Propriété des offres

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres.

A.12 Evaluation des offres

L'ouverture des offres reçues n'est pas publique.

Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert les offres, les documents deviennent la propriété de celui-ci et sont traités de façon confidentielle.

A.12.1 Evaluation technique

La qualité de chaque offre technique sera évaluée conformément aux critères d'attribution et à la pondération correspondante figurant dans la grille d'évaluation de la partie C du présent dossier d'appel d'offres. Il ne sera fait usage d'aucun autre critère d'attribution. Les critères d'attribution seront examinés selon les prescriptions contenues dans les termes de référence.

L'évaluation des offres techniques se conformera aux procédures décrites à la section 3.4.10.3 du PRAG (disponible sur l'internet suivant: <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do>).

A.12.2 Entretiens

Aucun entretien n'est prévu.

A.12.3 Evaluation des offres financières

Au terme de l'évaluation technique, il est procédé à l'évaluation des offres financières des offres qui n'ont pas été éliminées lors de l'évaluation technique (c'est-à-dire celles qui ont obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 75 points). Les offres qui dépassent le budget maximal alloué au marché ne seront pas acceptées et ne seront donc pas évaluées plus avant.

A.12.4 Choix du soumissionnaire retenu

Le meilleur rapport qualité/prix est déterminé en appliquant une pondération à la qualité technique et au prix selon un ratio de 80/20.

A.12.5 Confidentialité

La procédure d'évaluation est entièrement confidentielle, sous réserve de la législation du pouvoir adjudicateur en matière d'accès aux documents. Les décisions du comité d'évaluation sont collégiales et ses délibérations se déroulent à huis clos. Les membres du comité d'évaluation sont tenus au secret. Les rapports d'évaluation et les procès-verbaux écrits sont exclusivement à usage interne et ne peuvent être communiqués ni aux soumissionnaires ni à quelque autre partie que ce soit, à l'exception du pouvoir adjudicateur, de la Commission européenne, de l'Office européen de lutte antifraude, du Parquet européen et de la Cour des comptes européenne.

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché

et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

A.13 Clauses déontologique et Code éthique

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat/soumissionnaire au présent marché voire l'exclusion de la participation à tout marchés publics lancés par Enabel.

A.13.1 Droits de l'Homme

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

A.13.2 Exploitation et abus sexuels

Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

A.13.3 Intégrité

Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire

ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d’être exclu de manière permanente.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l’exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d’intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d’intégrité via l’adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

A.14 Signature du (des) contrats

A.14.1 Notification de l’attribution

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure d’appel d’offres par courrier électronique. La notification sera envoyée à l’adresse électronique utilisée pour l’envoi de l’offre. La même adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de vérifier régulièrement sa messagerie.

A.14.2 Signature du (des) contrats

L’attributaire doit signer, dater et renvoyer le contrat au pouvoir adjudicateur dans un délai de 30 jours à compter de la réception du contrat déjà signé par ce dernier.

Le non-respect de cette obligation par l’attributaire peut entraîner l’annulation de la décision d’attribution du marché. En pareil cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou annuler l’appel d’offres.

En même temps qu’il enverra la notification à l’attributaire, le pouvoir adjudicateur informera les autres soumissionnaires, par voie électronique ou par lettre type, que leur offre n’a pas été retenue et leur communiquera les points faibles de leur offre au moyen d’un tableau comparatif reprenant les notes qu’ils ont obtenues et les notes obtenues par l’offre retenue. Le pouvoir adjudicateur informera le soumissionnaire dont l’offre est classée en deuxième position que l’attribution du marché a été notifiée à l’attributaire, en lui précisant toutefois qu’il est possible qu’il reçoive une notification d’attribution dans le cas où le soumissionnaire dont l’offre est classée en première position ne serait pas en mesure de signer le contrat. Le soumissionnaire dont l’offre est classée en deuxième position peut refuser que le marché lui soit attribué si, lorsqu’il reçoit la notification d’attribution, la période de validité de 90 jours de son offre est dépassée.

En même temps, le pouvoir adjudicateur informera également les autres soumissionnaires non retenus du résultat de la procédure de passation de marché et du fait que la validité de leur offre ne sera pas maintenue.

A.15 Annulation de l’Appel d’Offres

En cas d’annulation de l’appel d’offres, les soumissionnaires sont avertis de cette annulation par le pouvoir adjudicateur.

L’annulation peut, par exemple, intervenir dans les cas suivants:

- lorsque l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponses;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du marché;
- lorsque toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- lorsqu'il y a eu une violation des obligations, des irrégularités ou des fraudes dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale;
- lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas les principes de bonne gestion financière, c'est-à-dire les principes d'économie, d'efficience et d'efficacité (par exemple, lorsque le prix proposé par le soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, quelle que soit leur nature (y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à gagner) et quel que soit leur rapport avec l'annulation d'un appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité d'un préjudice résultant de l'annulation de la procédure. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

A.16 Voies de recours

Les soumissionnaires qui s'estiment lésés par une erreur ou une irrégularité commise dans le cadre de la procédure d'attribution peuvent déposer plainte.

Cette procédure étant régie par Enabel, Agence belge de développement (Autorité Contractante), toute plainte devra se faire auprès de l'instance de recours qui est le Conseil d'Etat belge. La correspondance devra également être envoyée à : Enabel, Agence belge de développement, Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A), À l'attention de Mme Inge Janssens, Rue Haute 147, 1000 Bruxelles Belgique.

A.17 Traitement des données à caractère personnel

Le pouvoir adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

B. CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES (+ ANNEXES)

Les conditions générales sont disponibles via ce lien :

[https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesB\(Ch.3\):Services](https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesB(Ch.3):Services)

B.1 Conditions particulières

Les présentes conditions particulières précisent et complètent, au besoin, les dispositions des conditions générales applicables au marché. Les conditions générales demeurent pleinement applicables, sauf si les conditions particulières en disposent autrement. La numérotation des articles des conditions particulières n'est pas consécutive et suit celle des conditions générales. Les présentes conditions particulières contiennent en même temps un résumé des conditions générales de services, y compris les dérogations à ces conditions.

Certains articles ont été adaptés au système Enabel et le « Guideline Procurement RDC », complète les précisions apportées par le site de l'Union Européenne.

Etant donné que le bailleur de fonds est la Belgique et que l'autorité contractante est Enabel, Agence belge de développement, les notions de 'Commission européenne' et renvois à l'Union européenne dans le Guide Pratique mentionné ci-dessus sont remplacés par des renvois à des instances de contrôle de Enabel.

Le rôle et les tâches des organes et instances européennes auxquelles il est fait références dans le Guide (PRAG) et les conditions générales sont assumés par les organes et instances d'Enabel sur base des règles et processus internes et mandats applicables au sein d'Enabel.

B.1.1 Article 1: Définitions

En général, les définitions des termes utilisés dans les présentes conditions générales peuvent être trouvées dans le « Glossaire Procurement », qui peut être demandé auprès du pouvoir adjudicateur et qui fait partie intégrante du présent marché.

Pouvoir adjudicateur : Enabel, Agence belge de développement, au nom et pour le compte de laquelle agit valablement : Mme. Laura JACOBS, Experte en Contractualisation.

Pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou au marché conclu avec le maître d'ouvrage.

Force majeure : événement exceptionnel et imprévisible, indépendant de la volonté de celui qui s'en prévaut et rendant l'exécution contractuelle impossible : les grèves, les lock-out ou autres conflits du travail, les actes de l'ennemi, les guerres déclarées ou non, les blocus, les insurrections, les émeutes, les épidémies, les glissements de terrains, les tremblements de terre, les tempêtes, la foudre, les inondations, les affouillements, les troubles civils, les explosions et tout autre événement analogue imprévisible, indépendant de la volonté des parties et qu'elles ne peuvent surmonter en dépit de leur diligence.

B.1.2 Article 2: Communications

Les communications entre le pouvoir adjudicateur et/ou le gestionnaire du projet, d'une part, et le contractant, d'autre part, doivent spécifier le titre du contrat et son numéro d'identification, et sont expédiées par courrier ou e-mail ou déposées personnellement aux adresses appropriées indiquées par les parties à cette fin dans les Conditions Particulières.

Si l'expéditeur d'une communication demande un accusé de réception, il l'indique dans sa communication ; il doit demander un accusé de réception chaque fois que la date de réception est assortie d'un délai. En tout état de cause, il devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la réception de sa communication dans les délais.

	Responsable et Appui
Nom	Mr. Joël MEERSSEMAN
Fonction	Intervention Manager PEE/PRECOB
Email	joel.meersseman@enabel.be
Adresse	Enabel – Programme d’Etude et d’Expertise (PEE), 4, Avenue du port, Immeuble Forescom , 7eme Niveau c/Gombe Kinshasa, RD Congo

Le responsable du projet / programme a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes.

Ne font toutefois pas partie de la compétence du responsable du projet / programme et du chargé du suivi : la signature d'avenants, ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché (entre autres les délais, le budget, ...). De telles décisions sont uniquement prises par le représentant du pouvoir adjudicateur (voir article 1).

B.1.3 Article 4: sous-traitance

Dans la sélection des sous-traitants et/ou d'autres contractants indépendants, une préférence sera accordée aux personnes physiques, sociétés et entreprises des États ACP aptes à exécuter les tâches requises à des conditions similaires

B.1.4 Article 19: Période de mise œuvre et délai

La date de début d'exécution sera déterminée par la date de démarrage, en tenant compte des Termes de Référence.

La période de mise en œuvre des tâches est de 3 mois à partir de la date de début d'exécution.

Enabel se réserve le droit de résilier le contrat à tout moment en cas de survenance d'un événement d'ordre politique ou de fermeture de ses bureaux ou pour des raisons d'ordre

sécuritaire. Le montant maximum auquel le prestataire pourra prétendre sera alors limité aux montants exigibles pour les prestations réalisées au jour de la résiliation.

Si le contractant ne fournit pas les prestations dans les délais stipulés dans le marché, le pouvoir adjudicateur a droit, sans mise en demeure et sans préjudice des autres recours prévus par le marché, à une indemnité forfaitaire pour chaque jour écoulé entre la fin de la période de mise en œuvre des tâches et la date réelle d'achèvement de la période de mise en œuvre des tâches.

Le taux journalier de l'indemnité forfaitaire est calculé en divisant la valeur du marché par le nombre de jours de la période mise en œuvre des tâches jusqu'à maximum 15 % de la valeur du marché.

Si le pouvoir adjudicateur peut prétendre à au moins 15 % de la valeur du marché, il peut après en avoir donné un préavis au contractant :

- résilier le marché ; et
- conclure un marché avec un tiers aux frais du contractant pour la partie des tâches restant à exécuter.

B.1.5 Article 26: Rapport intérimaire et rapport final

Le contractant établira des rapports d'avancement conformément aux Termes de Référence.

B.1.6 Article 27: Approbation des rapports et documents

L'approbation par le pouvoir adjudicateur des rapports et documents établis et transmis par le contractant atteste leur conformité aux clauses contractuelles.

Lorsqu'un rapport ou un document est approuvé par le pouvoir adjudicateur sous réserve de modifications à apporter par le contractant, le pouvoir adjudicateur fixe un délai pour l'exécution des modifications demandées.

le marché est exécuté par tranches, la mise en œuvre de chaque tranche est subordonnée à l'approbation par le pouvoir adjudicateur de la tranche précédente, sauf si les tranches sont mises en œuvre en même temps.

Le délai d'acceptation des rapports et documents est réputé inclus dans le délai de paiement indiqué à l'article 29, sauf disposition contraire des conditions particulières.

B.1.7 Article 29: Paiements et intérêts pour retard de paiements

Le paiement des prestations sera aligné en fonction du chronogramme de travail reparté en 3 phases de prestations convenues. Soit 100% du montant correspondant à chaque phase après validation des livrables. Les phases retenues sont :

N°	Tâches	Livrables (cf. point 2.4)	Tranche	% du montant total à payer
1	Produire le rapport de démarrage ;	L1 et L2	Tranche 1	30%

	Réaliser la cartographie de l'existant du système d'information ; Produire la matrice des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et temporels ; Document validé reprenant les axes clés du nouveau schéma directeur couvrant différents aspects (technique, métier, infrastructure, organisationnel, économique, gestion des données, expérience client...)			
2	Présentation du premier draft de l'étude validé dans un atelier technique	L3, L4	Tranche 2	30%
3	Production de la version finale de l'étude et livraison de quelques exemplaires au Bureau du PEE	L5 -10 exemplaires imprimés -Version électronique (PDF et docx)	Tranche 3	40%

Par dérogation aux conditions générales, les paiements au contractant des montants dus pour paiements intermédiaires ou paiement final sont effectués dans les 90 jours à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur d'une facture et des rapports, sous réserve de l'approbation desdits rapports conformément à l'article 27 des conditions générales.

Les paiements se feront en Euros, conformément aux articles 20, paragraphe 6, et à l'article 29 des conditions générales, sur le compte bancaire indiqué par le contractant au pouvoir adjudicateur.

Les paiements sont :

Autorisés par :

Mr. Joël MEERSSEMAN

Intervention Manager PEE/PRECOB

joel.meersseman@enabel.be

Enabel – Programme d'Etude et d'Expertise (PEE),

4, Avenue du Port , Immeuble Forescom, 7eme Niveau

Enabel 	N° RDC105311-10051	Dossier d'appel d'offres
--	--------------------	--------------------------

c/Gombe Kinshasa, RD Congo

et effectués par :

Mr. Sébastien LECOMTE

RAFI PEE/BOURSES

sebastien.lecomte@enabel.be

Enabel, Agence belge de développement

4, Avenue du Port , Immeuble Forescom, 7eme Niveau

c/Gombe Kinshasa, RD Congo

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de € (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence << n° 105311-10051>>, l'**acompte concerné** et l'intitulé du marché « **Marché de services relatif au recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un schéma directeur informatique DGD** ». La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

B.1.8 Article 30: Garanties financières

NA

B.1.9 Article 32: Révision des prix

Le prix global d'un marché à forfait et les tarifs d'un marché à prix unitaires ne sont pas révisés.

B.1.10 Article 34: défaut d'exécution

Chacune des parties est en défaut d'exécution du marché lorsqu'elle ne remplit pas ses obligations conformément aux dispositions du marché.

En cas de défaut d'exécution, la partie lésée par le défaut d'exécution a le droit de recourir aux mesures suivantes :

- demande d'une indemnisation et/ou
- résiliation du marché.

L'indemnisation peut prendre la forme :

- de dommages et intérêts ou
- d'une indemnité forfaitaire.

B.1.11 Article 40: Règlement des différends

Tout différend survenant dans l'exécution du présent contrat et qui ne peut être réglé à l'amiable est de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (Belgique).

B.1.12 Article 41: Loi applicable

La loi applicable à ce marché est celle du pays du maître d'ouvrage (Belgique). Pour rappel, les dispositions du Guide Pratique (PRAG) s'appliquent au présent marché. Elles sont complétées par le Guideline Procurement Enabel RDC tel que publié sur www.enabel.be.

	N° RDC105311-10051	Dossier d'appel d'offres
---	--------------------	--------------------------

B.2 Termes de références

B.2.1 Informations générales

B.2.1.1 Pays partenaire

République Démocratique du Congo (RDC)

B.2.1.2 Pouvoir adjudicateur

Enabel, Agence belge de Développement via son projet : Programme d'Etudes et d'Expertises (PEE).

B.2.1.3 Informations utiles concernant le projet

Pour bénéficier des ressources nécessaires à l'élaboration du schéma directeur informatique de gestion de la dette publique, la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) a soumis une requête de demande de financement à ENABEL.

Par sa lettre n° CI/SG/600/606/2021 du 17 septembre 2021, Monsieur le Secrétaire Général de la Coopération Internationale a informé la DGDP de l'avis favorable du Comité des Partenaires Restreint du Programme d'Etudes et d'Expertise (COMPAR). Soulignons en passant que ce financement est accordé dans un contexte général caractérisé par la prévalence de la Pandémie de la COVID-19, laquelle a ralenti et perturbé les activités économiques.

Pour mettre en œuvre les activités inscrites dans le plan de travail, la Direction Générale de la Dette Publique va procéder, avec l'appui du Programme d'Etudes et d'Expertises de ENABEL, au recrutement d'une équipe des consultants ou d'un Cabinet d'Etudes disposant des qualifications suffisantes dans la gestion des systèmes d'information de gestion de la dette publique, pour élaborer le schéma directeur informatique de la gestion de la dette publique.

B.2.1.4 Situation actuelle dans le secteur concerné – contexte

La DGDP est un service public du Ministère des Finances créé par Décret n°09/61 signé par le Premier Ministre en date du 03/12/2009. Elle est située au n° 4 de l'avenue de la Justice, dans la Commune de la Gombe. Suivant les prescrits de l'article 4 de ce Décret, la DGDP a pour mission de gérer la dette publique (extérieure et intérieure, directe et indirecte), les prêts à moyen et long terme, y compris la dette consolidée et les arriérés budgétaires de plus d'un an de la République Démocratique du Congo. A ce titre, il est le Conseiller du Gouvernement en matière d'endettement public. Outre les missions et attributions reprises ci-dessus, la DGDP gère tout autre dossier que l'Etat décide de lui confier, notamment : (i) les biens zaïrianisés (fermes, plantations agricoles et autres) ainsi que le contentieux y relatif et (ii) le dossier relatif à l'ex-Fonds des Conventions de Développement.

En outre, nous notons que la RDC a fait recours au Partenariat Public-Privé (PPP) avec les Sociétés privées chinoises, les partenaires allemands et autrichiens pour mobiliser des ressources extérieures nécessaires pour le financement des grands projets. Elle envisage de s'engager davantage avec d'autres partenaires privés dans une optique de coopération gagnant-gagnant. Ces différents partenariats aboutiront à de nouveaux engagements en termes d'endettement public à enregistrer et à suivre par la DGDP. Cette dernière doit de ce fait apporter un appui technique au Gouvernement, en sa qualité d'organe centralisateur de la dette publique.

Grâce à la gestion des accords d'emprunts contractés par le Trésor Public et au suivi des décaissements effectués par les bailleurs de fonds ainsi que des engagements pris auprès d'opérateurs économiques opérant à l'intérieur du pays, la DGDGP met à jour tous les échéanciers de remboursement des dettes publiques dues par l'Etat à tous les créanciers extérieurs et intérieurs. Au regard du service annuel de la dette publique, la DGDGP prépare les dossiers nécessaires à l'ordonnancement de tous les paiements et en assure le suivi afin de mettre à jour les échéanciers de remboursement des dettes de l'Etat envers tous les créanciers extérieurs et intérieurs du pays.

Pour accomplir toutes ces tâches et jouer un rôle centralisateur de l'endettement public de la RDC, la DGDGP a besoin de renforcer son système informatique de gestion de la dette publique afin de le rendre efficient et de disposer d'un système intégré dans toute la chaîne de la gestion de la dette publique. D'où la nécessité d'élaborer un Schéma Directeur Informatique devant couvrir toute la chaîne de gestion de la dette publique.

Le Schéma Directeur Informatique à élaborer par la DGDGP conduira à la mise en œuvre des activités liées notamment à certains axes du PAG 2021-2023. Comme nous le savons, le Ministère des Finances va contribuer à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, notamment celles se rapportant au renforcement et à la rationalisation de la gestion de la dette publique de la RDC.

B.2.2 Objectifs et produits attendus

B.2.2.1 Objectif général

L'objectif général (impact) à la réalisation duquel cette action participe est le suivant:

- Elaborer un schéma directeur informatique dans le but d'améliorer le système de gestion de la dette publique du pays, et d'optimiser son fonctionnement en proposant des solutions innovantes.

B.2.2.2 Objectif(s) spécifique(s)

- OS1 : Faire un diagnostic du système d'information existant ;
- OS2 : Définir les objectifs et les axes clés du nouveau schéma directeur ;
- OS3 : Définir un portefeuille des différents projets inscrits au schéma directeur ;
- OS4 : Définir une feuille de route reprenant les actions et projets prioritaires à mener pour une mise en application réussie et efficiente du schéma directeur ;
- OS5 : Produire un schéma directeur informatique en cohérence avec les orientations de la DGDGP ;

B.2.2.3 Produits et Livrables attendus de la part du contractant

B.2.2.3.1 Résultat attendus

- R1 : La cartographie précise de l'existant incluant les aspects techniques, métiers, infrastructures, organisationnels, économiques et gestion des données est établie ;

Enabel 	N° RDC105311-10051	Dossier d'appel d'offres
--	--------------------	--------------------------

- R2 : Les objectifs et les axes clés du nouveau schéma directeur sont définies en cohérence avec les orientations stratégiques et politiques de la DGDP ;
- R3 : Les différents projets inscrits au schéma directeur sont identifiés et toutes informations pertinentes renseignées (calendrier de déploiement, financements et investissements, ressources humaines, matériels, analyse des risques, impact ...) ;
- R4 : La feuille de route est définie et les actions prioritaires à mener pour la mise en place du schéma directeur sont fixés ;
- R5 : Le schéma directeur informatique est compris et validé par la direction générale de la DGDP ;

B.2.2.3.2 Livrables attendus

A l'issue de la mission les livrables ci-dessous sont fournis :

	Livrables
L1	• Rappel de la note méthodologique et chronogrammes validés • Rapport de démarrage de l'étude • Cartographie de l'existant du système d'information
L2	• Matrice des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalisables et temporels. • Document validé reprenant les axes clés du nouveau schéma directeur couvrant différents aspects (technique, métier, infrastructure, organisationnel, économique, gestion des données, expérience client...)
L3	• Le portefeuille des projets inscrits au schéma directeur, avec toutes informations pertinentes (calendrier de déploiement, financements, ressources humaines, matériels, analyse des risques, impact...) ; • Le plan de conduite de changement ; • Le plan d'investissement pour la mise en œuvre effective du Schéma Directeur Informatique ;
L4	• La feuille de route pour l'opérationnalisation du schéma directeur ; • Une matrice des indicateurs permettant de piloter, évaluer et actualiser le schéma directeur ;
L5	• La version finale et validée du schéma directeur informatique de la gestion de la dette publique en République Démocratique du Congo ;

B.2.3 Champs d'intervention

B.2.3.1 Description de la mission

Les présents termes de référence sont élaborés pour recruter une équipe des consultants ou d'un Cabinet d'Etudes disposant des qualifications suffisantes dans la gestion des systèmes d'information de gestion de la dette publique, pour élaborer le schéma directeur informatique de la gestion de la dette publique

B.2.3.2 Public cible

N/A

B.2.3.3 Activités spécifiques

Le prestataire doit décrire de manière détaillée, la méthodologie de mise en œuvre de cette étude.

Les différentes activités, phases du projet, les contraintes, les approches et outils utilisées, les critiques et probables améliorations des termes de référence sont à renseigner dans cette section.

Cette méthodologie sera revue et validée par toutes les parties prenantes lors des réunions de cadrage de la mission.

B.2.4 Logistique et calendrier

B.2.4.1 Lieu d'exécution

La mission sera réalisée à Kinshasa et dans la province du Haut-Katanga (Lubumbashi) et du Nord-Kivu (Goma).

	Site à visiter	Province	Ville	Adresse	Estimation de la durée de la prestation
1	DGDP	Kinshasa	Kinshasa	4, Av. Justice, Kinshasa-Gombe	31 Jours par expert
2	Ministère des Finances	Haut-Katanga	Lubumbashi	Gouvernorat	5 Jours par expert
3	Ministère des Finances	Nord-Kivu	Goma	Gouvernorat	5 Jours par expert

Une mission de 5 jours par destination (Lubumbashi et Goma) pour chaque expert est prévue.

Le planning des missions (dates) sera partagé lors de la réunion de démarrage de la prestation.

Seuls les coûts de voyage (Billet d'avion en classe économique, Go-pass, taxes, Frais Covid) de Kinshasa à Lubumbashi et Goma seront pris en charge par le Programme d'Etudes et d'Expertises. Les frais de séjour (logement, perdiem, frais de déplacement local, ...) du(des) missionnaire(s) seront à sa charge.

B.2.4.2 Date de commencement et période de mise en œuvre

La date de commencement prévue est estimée au 1^{er} octobre 2022, et la période d'exécution du marché sera de 3 mois maximum à partir de cette date. Veuillez-vous reporter aux articles 19.1 et 19.2 des conditions particulières pour la date de commencement et la période d'exécution effectives.

 Enabel	N° RDC105311-10051	Dossier d'appel d'offres
--	--------------------	--------------------------

Le prestataire doit joindre un calendrier indicatif reprenant les différentes phases et activités conformément à sa méthodologie. Ce planning sera minimal par semaine.

Un chronogramme sous forme de diagramme de Gantt ou autre est à remettre avec l'offre technique.

Ce chronogramme sera revu et validé par toutes les parties prenantes lors des réunions de cadrage

B.2.5 Exigences

B.2.5.1 Personnel

Veuillez noter que les fonctionnaires et autres membres du personnel de l'administration publique du pays partenaire ou d'organisations internationales/régionales établies dans ce pays ne seront autorisés à travailler en qualité d'experts que si cela est dûment justifié. La justification doit figurer dans l'offre. Elle doit comporter des informations relatives à la valeur ajoutée apportée par l'expert concerné ainsi que la preuve de son détachement ou de son congé de convenance personnelle.

5.1.1. Experts proposés

La mission sera **réalisée par une équipe de trois experts répondant aux qualifications spécifiées**. La composition de l'équipe et le choix de profils pluridisciplinaires complémentaires, sont laissés à l'appréciation du soumissionnaire et seront évalués comme faisant partie de la méthodologie proposée.

Qualifications et compétences

Attester d'une formation universitaire (minimum licence) en informatique ou un autre domaine pertinent en rapport avec la mission.

- Avoir une bonne capacité de rapportage et d'utilisation de l'outil informatique.
- Maîtriser la langue française (écrite et parlée).

Expérience professionnelle générale

- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la gouvernance informatique, les bases de données, les ERP, la cybersécurité, l'audit informatique, les systèmes et réseaux informatiques, le développement des applications... ;
- Avoir une expérience de travail avec les établissements ou services publics en République Démocratique du Congo

Expérience professionnelle spécifique

- Avoir réalisé au moins une prestation similaire (élaboration d'un schéma directeur informatique) les 5 dernières années ;
- Avoir une expérience dans le domaine de gestion de la dette publique ;

Tous les trois experts doivent n'avoir aucun conflit d'intérêts dans les responsabilités qui leur incombent.

B.2.5.2 Equipements

Aucun équipement ne sera acheté pour le compte du pouvoir adjudicateur / pays partenaire au titre du présent marché de services ni transféré au pouvoir adjudicateur / pays partenaire à la fin du marché. Tout équipement devant être acheté par le pays partenaire pour les besoins du présent marché fera l'objet d'un appel d'offres distinct, dans le cadre d'un marché de fournitures.

B.2.6 Rapports

B.2.6.1 Exigences en matière de rapports

Le contractant soumettra les rapports ci-après en français.

Le rapport final et la version finale de l'étude (schéma directeur) seront imprimés en 10 exemplaires couleurs, hormis les versions version électronique (PDF et docx) à remettre.

B.2.6.2 Présentation et approbation des rapports

Les rapports susmentionnés seront présentés à l'Intervention Manager PEE/PRECOP indiqué dans le contrat, après validation par le bénéficiaire (DGDP). L'approbation finale de ces rapports lui incombe (à l'IM).

B.2.7 Suivi et évaluation

N/A

B.3 Organisation et méthodologie

Veillez fournir les informations suivantes :

B.3.1 Justification

- Observations éventuelles sur les termes de référence, importantes pour la bonne exécution des activités, en particulier en ce qui concerne les objectifs/résultats (produits, réalisations, impact), montrant le degré de compréhension du marché.
- Avis sur les principaux sujets relatifs à la réalisation des objectifs du marché et des résultats escomptés.

B.3.2 Stratégie

- Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre du marché
- Liste des contenus et supports proposés
- Méthodes et techniques d'apprentissage

B.3.3 Calendrier des activités

- Calendrier, chronologie et durée des missions proposées, en tenant compte du calendrier estimatif des activités mentionné dans le TDR.
- Les méthodologies prévues dans l'offre doivent inclure un programme de travail envisageant les ressources à mobiliser.

B.4 Experts principaux

B.4.1 Modèle de la liste des principaux experts

Pour rappel, le **CV de chaque expert principal** devrait se limiter à 3 pages et un seul CV doit être fourni pour chaque poste identifié dans les Termes de référence. Les CV des experts non principaux sont libres en respectant les attentes des termes de référence.

Les qualifications et l'expérience de chaque expert principal doivent clairement correspondre aux profils indiqués dans les Termes de référence. Les copies des diplômes de chaque expert principal doivent être jointes à l'offre **y compris** les certifications, les attestations et les photocopies des pièces d'identité des experts.

Nom de l'expert	Rôle proposé dans le projet	Années d'expérience	Âge	Niveau de formation	Domaine(s) de spécialisation	Expérience dans le pays bénéficiaire	Langues et niveau de connaissance (très bien, bien, faible)

B.4.2 Curriculum Vitae

Rôle proposé dans le projet :

1. **Nom de famille**
2. **Prénoms**
3. **Date de naissance**
4. **Nationalité**
5. **État civil**
6. **Diplômes**

Institution [Date début - Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s)

7. **Connaissances linguistiques : Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5
(1 - niveau excellent ; 5 - niveau rudimentaire)**

Langue	Lu	Parlé	Écrit

8. **Affiliation à une organisation professionnelle :**
9. **Autres compétences : (par ex. connaissances informatiques, etc.)**

10. **Situation présente**

11. **Années d'ancienneté auprès de l'employeur**

12. **Années d'ancienneté auprès de l'employeur**

13. **Qualifications principales** (pertinentes pour le projet)

14. **Expérience spécifique dans la région :**

Pays	Date début - Date fin

15. Expérience professionnelle

De (date) - à (date)	Lieu	Société et personne de référence ¹ (nom & coordonnées de contact)	Position	Description

16. Autres informations pertinentes (p, ex., références de publications)

¹ Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contacter les personnes de référence. Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir une référence, veuillez fournir une justification.

B.5 Budget

Je, soussigné, m'engage à exécuter les prestations du marché << n° 105311-10051 >> conformément aux dispositions fixées dans le DAO relatif à ce marché pour le **prix total forfaitaire** indiqué ci-dessous :

Description	Quantité en jours	P.U. € HTVA	P.T. € HTVA
Prestation des services d'une équipe de 3 experts pour l'élaboration d'un schéma directeur informatique de la Direction Générale de la Dette Publique (41 jours x 3 experts= 123h/j)			
TOTAL GENERAL € HTVA			

Tous les frais sont à charge du prestataire de services, notamment

- les honoraires et les per diem ;
- les frais de logement, d'assurance, de communication ;
- les déplacements locaux ;
- les frais administratifs et de secrétariat ;
- le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ;
- les frais de réception ;
- tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché ;
- la rémunération à titre de droit d'auteur ;

Fait à le

B.6 Formulaires et autres documents

B.6.1 Fiche d'identification

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ²			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ MM AAAA			
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ³ AUTRE ⁴
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁵			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION ⁶	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

² Comme indiqué sur le document officiel.

³ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

⁴ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁵ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁶ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS
DATE	SIGNATURE

B.6.3 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL⁷				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG⁸	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁹				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE		PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS			TÉLÉPHONE	
COURRIEL				
DATE		CACHET		

⁷ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁸ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁹ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	
---	--

B.6.4 Entité de droit public¹⁰

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1>

NOM OFFICIEL¹¹			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹²			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL		VILLE	PAYS
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL		JJ	MM AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE		CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

¹⁰ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹¹ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹² Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

B.6.5 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

B.6.6 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8° la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.**

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019_
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;

- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.
Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
8. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique : https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

9. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

- a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;
- b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature

B.6.7 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature



B.6.8 Fiche signalétique financière

[https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesB\(Ch.3\):Services](https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesB(Ch.3):Services)

[illegible]

C.2 Grille d'évaluation

	Maximum
Organisation et méthodologie (maximum 40)	
Stratégie	10
Méthodologie	20
Planning des activités, incluant la proposition du nombre de jours de travail des experts	10
Note totale pour l'organisation et la méthodologie	40

Experts (maximum 60)	
Les Experts(es)	
Expert (1) Qualification et compétence - Attester d'une formation universitaire (minimum licence) en informatique ou un autre domaine pertinent en rapport avec la mission. - Avoir une bonne capacité de rapportage et d'utilisation de l'outil informatique. ; - Maîtriser la langue française (écrite et parlée).	5
Expérience professionnelle - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la gouvernance informatique, les bases de données, les ERP, la cybersécurité, l'audit informatique, les systèmes et réseaux informatiques, le développement des applications... ; - Avoir une expérience de travail avec les établissements ou services publics en République Démocratique du Congo	5
Expérience professionnelle spécifique - Avoir réalisé au moins une prestation similaire (élaboration d'un schéma directeur informatique) les 5 dernières années ; - Avoir une expérience dans le domaine de gestion de la dette publique est souhaitable	10
Expert (2) Qualification et compétence - Attester d'une formation universitaire (minimum licence) en informatique ou un autre domaine pertinent en rapport avec la mission ; - Avoir une bonne capacité de rapportage et d'utilisation de l'outil informatique ; - Maîtriser la langue française (écrite et parlée)	5

Expérience professionnelle - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la gouvernance informatique, les bases de données, les ERP, la cybersécurité, l'audit informatique, les systèmes et réseaux informatiques, le développement des applications... ; - Avoir une expérience de travail avec les établissements ou services publics en République Démocratique du Congo	5
Expérience professionnelle spécifique - Avoir réalisé au moins une prestation similaire (élaboration d'un schéma directeur informatique) les 5 dernières années ; - Avoir une expérience dans le domaine de gestion de la dette publique est souhaitable	10
Expert (3) Qualification et compétence - Attester d'une formation universitaire (minimum licence) en informatique ou un autre domaine pertinent en rapport avec la mission ; - Avoir une bonne capacité de rapportage et d'utilisation de l'outil informatique. - Maîtriser la langue française (écrite et parlée).	5
Expérience professionnelle - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la gouvernance informatique, les bases de données, les ERP, la cybersécurité, l'audit informatique, les systèmes et réseaux informatiques, le développement des applications... ; - Avoir une expérience de travail avec les établissements ou services publics en République Démocratique du Congo	5
Expérience professionnelle spécifique - Avoir réalisé au moins une prestation similaire (élaboration d'un schéma directeur informatique) les 5 dernières années ; - Avoir une expérience dans le domaine de gestion de la dette publique est souhaitable	10
Note totale pour l'expert	
60 Points	

Note globale	100
---------------------	------------

Atouts	
Faiblesses	

NB: Seules les offres ayant un score moyen d'au moins 75 points feront l'objet d'une évaluation financière

D. Formulaires de soumission

Un **original signé** du présent formulaire de soumission de l'offre sera introduit par voie électronique exclusivement (Il comprend, le cas échéant les déclarations d'exclusivité et de disponibilité signées pour tous les experts principaux proposés, une fiche signalétique financière complétée et une fiche d'entité légale complétée (pour le chef de file seulement), ainsi que les déclarations du chef de file et de tous les membres (dans le cas d'un consortium). Les annexes au présent formulaire de soumission (à savoir, les déclarations et preuves). Si ce sont des copies qui sont fournies, les originaux doivent être délivrés au pouvoir adjudicateur lorsque celui-ci le requiert.

Les renseignements figurant dans la présente candidature ne doivent concerner que l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite candidature.

Aucun document (brochure, lettre, etc.) joint en supplément à la candidature ne sera pris en considération. Les candidatures soumises par un **consortium** (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses partenaires.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question

A : Enabel, Agence belge de développement, représentée par Laura JACOBS, Experte en Contractualisation et Administration.

1 Offre soumise par [identité du soumissionnaire]

	Nom(s) de l'entité ou des entités juridique(s) soumettant la présente candidature
Chef de file¹	
Membre	
Etc.	

2 Personne de contact (pour la présente offre)

Nom	
Organisation	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

3. DÉCLARATION(S)

Dans le cadre de son offre, chaque entité légale recensée au point 1 du présent formulaire, notamment chaque membre d'un consortium, doit soumettre une déclaration signée conformément au modèle annexé.

4. DÉCLARATION

Je soussigné, en tant que signataire habilité par le soumissionnaire précité (y compris par l'ensemble des membres du consortium, le cas échéant), déclare par la présente que nous avons examiné et acceptons sans réserve ni restriction l'ensemble du dossier d'appel d'offres pour l'appel d'offres susvisé. Nous proposons de fournir les services demandés dans le dossier d'appel d'offres sur la base des documents suivants, comprenant notre offre technique et notre offre financière qui est soumise sous enveloppe séparée et fermée :

☐ **Organisation & Méthodologie**

☐ **Experts principaux** (comprenant la liste des experts principaux et leur CV), si demandé

- ❑ **Déclaration du soumissionnaire** (ainsi que de chacun des membres du consortium, le cas échéant)
- ❑ **Déclarations d'exclusivité et de disponibilité** signées par chacun des experts principaux, si demandé
- ❑ **Formulaire** « signalétique financier » complété (voir annexe VI du projet de contrat) fournissant les coordonnées du compte bancaire sur lequel les paiements au titre du marché proposé devront être effectués au cas où le marché nous serait attribué (ou le numéro d'identification financière ou une copie du formulaire « signalétique financier » fourni au pouvoir adjudicateur à une autre occasion, à moins qu'un changement ne soit intervenu entre-temps)
- ❑ **Formulaire** « entité légale » (FEL) complété [ou le numéro d'entité légale attribué, ou une copie du formulaire « entité légale » (FEL) fourni au pouvoir adjudicateur à une autre occasion, sauf si un changement est intervenu entre-temps dans le statut juridique]
- ❑ **Signature dûment autorisée** : un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe au nom de l'entreprise/de l'entreprise commune/du consortium est habilitée à le faire.

Nous nous engageons à garantir l'éligibilité du (des) sous-traitant(s) pour les parties des services pour lesquels nous avons fait part de notre intention de sous-traiter dans le document intitulé « Organisation et méthodologie ».

Nous sommes conscients du fait que notre offre peut être rejetée si nous proposons les services d'experts principaux associés à la préparation du présent projet ou engageons lesdites personnes comme conseillers pour élaborer notre offre, de même que nous pouvons être exclus de tout autre appel d'offres et marché financé par Enabel.

Nous sommes pleinement conscients du fait que, pour un consortium, la composition de celui-ci ne peut être modifiée au cours de l'appel d'offres, sans approbation écrite préalable du pouvoir adjudicateur. Nous reconnaissons également que les membres du consortium seront solidairement et conjointement responsables vis-à-vis du pouvoir adjudicateur en ce qui concerne à la fois la participation à l'appel d'offres susmentionné et à tout marché qui nous serait attribué dans le cadre de cette procédure.

La présente offre est sujette à acceptation avant l'expiration de la période de validité précisée au point 6 des instructions aux soumissionnaires. Signé pour le compte du soumissionnaire.

Nom	
Signature	
Date	

FORMULAIRE DE DÉCLARATION VISÉ AU POINT 3 DU FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

À soumettre sur le papier à en-tête de l'entité juridique concernée

< Date >

À l'attention d'Enabel, Agence belge de développement situé à l'Ambassade de Belgique sur le boulevard du 30 juin, n° 133, commune de Gombe, République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « le pouvoir adjudicateur ».

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION : N° 105311-10051

Madame, Monsieur,

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous < **Nom(s) de l'entité ou des entités légale(s)** > déclarons par la présente que :

- Nous soumettons notre offre [**à titre individuel**] * [**en tant que membre du consortium** mené par < nom du chef de file > [**nous-mêmes**]] * pour ledit marché. Nous confirmons que nous ne participons à aucune autre offre pour le même marché, à quelque titre que ce soit (membre d'un consortium - y compris chef de file - ou candidat individuel) ;
- Nous acceptons de nous conformer aux clauses déontologiques stipulées au point 13 des instructions aux soumissionnaires et affirmons qu'il n'existe pas d'intérêts à caractère professionnel contradictoires ni de lien quelconque à ce sujet avec d'autres candidats présélectionnés ou d'autres parties à l'appel d'offres, ni de comportement susceptible de fausser la concurrence au moment de la soumission de la présente offre conformément au point 2.5.5. du PRAG;
- [Nous joignons en annexe la liste actuelle des entreprises appartenant au même groupe ou réseau que nous] [nous ne faisons partie d'aucun groupe ni d'aucun réseau]*;
- Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'appel d'offres ou durant l'exécution des tâches; et
- nous sommes parfaitement conscients et acceptons que si les personnes susmentionnées participent tout en se trouvant dans l'une des situations prévues au point 2.3.1 du PRAG ou, si les déclarations ou les informations fournies s'avèrent fausses, elles s'exposent à être exclues de cette procédure et sont passibles de sanctions administratives sous la forme d'une exclusion et de sanctions financières représentant jusqu'à 10 % de la valeur totale estimée du marché attribué et que ces informations puissent être publiées sur le site internet de la Commission, conformément au règlement financier en vigueur;
- Nous sommes conscients que pour assurer la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Nous sommes conscients que notre offre et l'expert peuvent être exclus au cas où nous proposerions le même expert principal qu'un autre soumissionnaire ou que nous proposerions un expert principal qui s'est engagé dans un projet financé par l'UE/le FED]si les prestations relatives à ses fonctions dans ce marché étaient requises aux mêmes dates que ses activités dans le cadre du présent marché.

[* Supprimer, le cas échéant]

Nous sommes conscients que si nous ne répondons pas en temps utile après avoir reçu la notification de l'attribution, ou si les informations fournies s'avèrent fausses, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

< Signature du représentant autorisé de l'entité légale >

< Nom et fonction du représentant autorisé de l'entité légale >

DÉCLARATION D'EXCLUSIVITÉ ET DE DISPONIBILITÉⁱⁱ

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION : << N° 105311-10051 >>

Je soussigné(e) déclare, par la présente, accepter une participation exclusive avec le soumissionnaire < nom du soumissionnaire > à l'appel d'offres de services précité. Cela implique que je ne serai pas proposé comme expert remplaçant dans le cadre du présent appel d'offres. Je déclare par ailleurs pouvoir et vouloir travailler durant la ou les période(s) prévue(s) pour la fonction pour laquelle mon CV a été présenté dans la perspective où la présente offre serait retenue, à savoir:

du:	au	Disponibilité
< début de la période 1 >	< fin de la période 1 >	[temps plein] [temps partiel]
< début de la période 2 >	< fin de la période 2 >	[temps plein] [temps partiel]
< etc. >		

Je confirme que je n'ai aucun engagement confirméⁱⁱⁱ comme expert principal dans aucun autre projet financé par Enabel, Agence belge de développement, et aucune autre activité professionnelle incompatible, sur le plan de la capacité et du calendrier, avec les engagements repris ci-dessus.

Par la présente déclaration, je reconnais que je ne suis pas autorisé à poser ma candidature en tant qu'expert auprès de tout autre soumissionnaire participant au présent appel d'offres. Je suis pleinement conscient du fait qu'en agissant de la sorte, je serai exclu du présent appel d'offres, que les offres seront rejetées et que je peux également être exclu des autres appels d'offres et marchés financés par Enabel, Agence belge de développement.

Je déclare également ne me trouver dans aucune situation de conflit d'intérêts ou d'indisponibilité et m'engage à informer le(s) soumissionnaire(s) de tout changement de ma situation.

Je reconnais que je n'ai pas de relations contractuelles avec le pouvoir adjudicateur et qu'en cas de litige relatif au contrat conclu avec le contractant, je devrai m'adresser à lui et/ou aux juridictions compétentes.

[Pour information, j'ai signé une déclaration d'exclusivité et de disponibilité dans le cadre du/des appel(s) d'offres suivant(s):

Référence de l'offre	Délai de soumission de l'offre	Engagement dans le cadre de l'appel d'offres
< référence de l'offre >	< date >	[temps plein] [temps partiel]
< référence de l'offre >	< date >	[temps plein] [temps partiel]
< etc. >		

Dans l'hypothèse où je reçois confirmation de mon engagement dans le cadre d'un autre appel d'offres, je m'engage à accepter la première offre qui me sera faite. En outre, je m'engage à informer immédiatement le soumissionnaire de mon indisponibilité.]

Nom	
Signature	
Date	

¹ Ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire pour les membres du consortium. Veuillez noter que les sous-traitants ne sont pas considérés comme membres du consortium. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité légale individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique « Chef de file » (et les lignes suivantes devraient être supprimées). Tout changement survenant dans l'identité du chef de file et/ou de l'un des membres du consortium entre la date limite de remise des offres indiquée dans les instructions aux soumissionnaires et l'attribution du marché est interdit sans l'accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

¹⁴ À remplir par tous les experts principaux.

ⁱⁱⁱ L'engagement d'un expert est confirmé si cet expert s'est engagé à travailler en tant qu'expert principal dans le cadre d'un contrat signé financé par le budget général de l'UE ou le FED ou s'il est un expert principal dans le cadre d'une offre qui s'est vue notifier l'attribution du marché. Dans cette deuxième hypothèse, la date de confirmation de l'engagement est celle de la notification de l'attribution au contractant.